

 <https://www.aefinfo.fr/depeche/703857>

 Christophe Marty

 6 min read

## **Le CPF est essentiel pour accompagner les reconversions professionnelles (Carole Grandjean)**

L'instauration d'un ticket modérateur sur le CPF "ne doit pas devenir un frein, en particulier pour les plus fragiles", affirme Carole Grandjean dans un entretien accordé à AEF info. La ministre déléguée en charge de l'Enseignement et de la Formation professionnels explique que cette participation "de quelques dizaines d'euros" doit permettre de "responsabiliser" les bénéficiaires du compte personnel de formation sans "revenir sur la promesse d'émancipation et de démocratisation de l'accès à la formation". Un double enjeu qui servira de base à la concertation qui doit s'ouvrir avec les partenaires sociaux sur la création de ce reste à charge pour les utilisateurs du CPF. Alors que le CPF monétisé vient de fêter ses quatre ans, la ministre souligne aussi le succès de cette réforme et revient sur les mesures de régulation de la plateforme MonCompteFormation mises en œuvre depuis 2022.



Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels Droits réservés - DR - SIPA / Ministères sociaux

**AEF info : Selon vous, en quoi le CPF monétisé mis en place par la loi "Avenir professionnel" a fait bouger les lignes en matière d'accès à la formation professionnelle ?**

**Carole Grandjean :** La loi du 5 septembre 2018 a profondément transformé le compte personnel de formation en l'ouvrant à tous, quel que soit son statut : salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant. C'est un dispositif véritablement universel et très largement utilisé par les Français puisque plus de 7 millions de formations ont été délivrées depuis fin 2019. Le CPF a donc permis un réel progrès social et a réussi à pallier les inégalités d'accès à la formation. Aujourd'hui, 7 personnes formées sur 10 sont des employés et ouvriers, contre 3 sur 10 en 2019.

Je tiens aussi à rappeler que les travailleurs en situation de handicap bénéficient de droits supplémentaires, ainsi que les salariés à temps partiel qui sont majoritairement des femmes. Ils sont désormais mieux soutenus pour leur permettre de s'émanciper par la formation. J'insiste sur ce point car il est fondamental dans notre volonté politique de mobilisation de la formation comme levier de réussite. L'individu a été replacé au centre de ce dispositif et peut être accompagné gratuitement par un conseiller en évolution professionnelle.

**AEF info : On ne peut pas dire que tout est parfait pour autant (peu de co-investissement, faible utilisation des possibilités de mobilisation du CPF sur des formations aux métiers en tension...)... Quels sont les aspects qui pourraient ou devraient être améliorés ?**

**Carole Grandjean :** D'abord, j'ai effectué un travail important de régulation du CPF, tant dans son offre que dans sa sécurisation. Avec le Parlement, nous avons aussi mis fin à la fraude et au démarchage abusif. Une nouvelle loi était nécessaire pour le bon fonctionnement de ce dispositif de formation professionnelle que tous les Français connaissent. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les certifications inscrites au répertoire spécifique ont toutes un lien avec les besoins du marché de l'emploi. Il n'y a plus de formations "loisirs". Pour les années suivantes, j'ai fixé plusieurs objectifs à la Caisse des dépôts : améliorer l'expérience utilisateur, renforcer le processus de cofinancement, et mieux répondre aux besoins identifiés des employeurs dans une logique de coconstruction.

**AEF info : Au-delà d'un dispositif de formation, le CPF est surtout un droit individuel. N'y a-t-il pas un risque à restreindre ce droit en voulant réguler le dispositif ? Quel bilan tirez-vous des éléments de régulation mis en place depuis plus d'un an ?**

**Carole Grandjean :** Le succès massif du compte personnel de formation s'est accompagné de pratiques commerciales abusives visant à tromper les utilisateurs dans leur achat de formation. Face à cela, j'ai agi en responsabilité en prenant toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces pratiques et renforcer la qualité de la formation. Vous ne recevez d'ailleurs plus de SMS ou d'e-mails indus. Nous avons installé des leviers pour lutter contre ce phénomène qui abusait des gens et altérait l'image du CPF. Avec l'appui de la Caisse des Dépôts, j'ai également renforcé la sélectivité et le contrôle des organismes de formation disponibles sur la plateforme MonCompteFormation.

Étant donné les moyens très importants investis par l'État dans la formation professionnelle et le fonctionnement du CPF, il était de ma responsabilité de rendre le système plus qualitatif, plus sécurisé et plus efficace. Et je continue à être pleinement mobilisée en ce sens.

## **AEF info : Quelle méthodologie et selon quel calendrier comptez-vous avancer sur le sujet du "ticket modérateur" sur le CPF ?**

**Carole Grandjean** : En parallèle de la régulation de l'offre, le gouvernement souhaite donner un signal en direction des usagers : il s'agit de responsabiliser chaque bénéficiaire du compte personnel de formation afin qu'il s'engage de manière active dans sa formation, à travers une participation minimale et forfaitaire. Une formation qui doit être mieux mobilisée à des fins d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Toutefois, je le réaffirme, cette participation ne doit pas devenir un frein, en particulier pour les plus fragiles. C'est pourquoi, les demandeurs d'emploi seront exonérés de cette participation ainsi que les salariés qui ont coconstruit leur projet professionnel avec leur employeur. Elle sera de quelques dizaines d'euros afin de rester accessible à tous.

C'est sur ces bases d'efficacité et d'équilibre que s'ouvrira une concertation avec les partenaires sociaux pour définir le juste niveau de cette participation forfaitaire. Je veux toutefois redire que nous n'avons pas pour objectif de revenir sur la promesse d'émancipation et de démocratisation de l'accès à la formation offerte par le compte personnel de formation. Au contraire, je suis convaincue que ce dispositif est au centre de nos politiques de formation et essentiel pour accompagner les reconversions professionnelles.

Generated with Reader Mode